

Communiqué de Presse

Nous venons de prendre connaissance d'un projet de décret qui vise à modifier les conditions de recrutement des corps enseignants et de personnels d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale. Ce texte modifie l'ensemble des décrets concernant : CPE, professeurs certifiés, professeurs des écoles, professeurs d'éducation physique et sportive et professeurs de lycée professionnel.

Sup'Recherche-UNSA dénonce le changement de désignation des opérateurs de la formation.

Dans la version initiale des décrets, il était précisé qu'elle était organisée « **par un établissement d'enseignement supérieur** ». Dans la version qui sera soumise au CSA MEN, il est écrit qu'« **Elle [la formation] est mise en œuvre par un organisme de formation au sein d'une académie.** » .

Ainsi rien n'interdit à un organisme de formation privé d'assurer cette formation. Cela ne fait qu'ajouter du flou à l'imprécision sur ce que seront les Écoles Normales du XXI^e siècle voulues par le président de la République et le devenir des INSPE.

Pour Sup'Recherche-UNSA, cette formulation peut s'expliquer de plusieurs façons :

- **c'est une nouvelle marque de défiance du MEN vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur publics,**
- **cela relève de l'incompétence** : ce décret est « hors-la-loi » puisque l'article L721-2 du code de l'éducation précise que :

Les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation exercent les missions suivantes : 1° Ils organisent et, (...) assurent les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre des orientations définies par l'Etat.

Quelle que soit la raison, c'est inexcusable ! Que pense le MESRI de cela ?

Sup'Recherche-UNSA demande donc de surseoir à cette réforme pour remettre l'ouvrage sur le métier en associant l'ensemble des personnels qui y contribuent, dont les enseignants et enseignants-chercheurs des INSPE et UFR !

Contact :

Jean-Pascal Simon, secrétaire général, sg@sup-recherche.org

Virginie Saint-James, secrétaire générale adjoint, sga@sup-recherche.org